

LA CGT SIGNE L'ACCORD D'INTERESSEMENT 2023-2025

Courbevoie, le 7 juillet 2023



Les syndiqué-es CGT Thales ont décidé de signer l'accord d'intéressement 2023-2025 (sommes versées en 2024-2026) mais en insistant sur le fait que pour contrer l'inflation, reconnaître le travail et alimenter les recettes de notre protection sociale, **le partage de la valeur doit se faire en priorité par l'augmentation des salaires.**



INTERESSEMENT VERSUS AUGMENTATIONS DE SALAIRES

Globalement, l'accord est une évolution de l'accord triennal précédent, que la CGT avait signé.

Etant donné les excellents résultats du Groupe déjà anticipés pour 2023, la formule d'intéressement produirait des résultats. La CGT considère qu'il n'y a pas de raison de laisser cet argent au profit des dividendes versés aux actionnaires.

Cependant, dans cette période de forte inflation, le débat sur le « partage de la valeur » est mis au-devant des priorités. Ce n'est pas un sujet mineur.

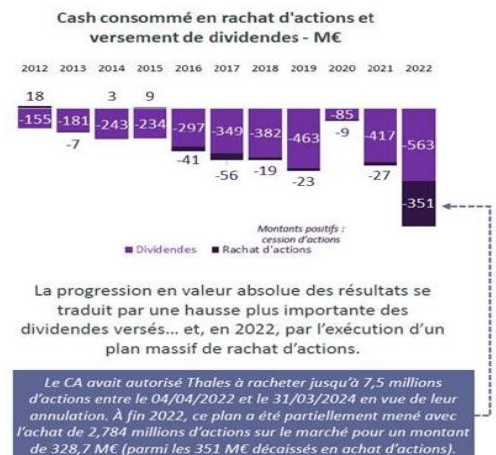
Pour la CGT, le partage de la valeur doit se faire en priorité par l'augmentation des salaires, **augmentations pérennes et durables.**

Devant la hausse des dividendes versés aux actionnaires, face aux difficultés de pouvoir d'achat des salarié-es, gouvernement et patronat prônent la répartition par l'attribution de **primes aléatoires, transitoires**, dont le dispositif d'intéressement fait partie.

La priorité doit être les augmentations de salaires, avec cotisations / contributions sociales, qui participent à alimenter notre système de protection sociale.

- Le mécanisme d'intéressement augmente le pouvoir d'achat à court terme, mais appauvrit notre système social par **son absence de cotisations retraite et chômage**

Ainsi, dans son dernier rapport, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) montre que le système de dépenses est parfaitement sous contrôle. Le problème vient de l'assèchement des ressources, des cotisations sociales : le financement via des recettes fiscales, qui relève de choix gouvernementaux, fait prendre un risque aux régimes de retraites.



Augmentation des dividendes Thales



LES AMELIORATIONS DE CET ACCORD D'INTERESSEMENT

Durant la négociation, la CGT, dans l'intérêt des salarié·es, a eu une volonté d'améliorer la formule de calcul de l'intéressement, notamment par le déplafonnement total (Participation + Intéressement), ainsi que la revendication d'un intéressement identique pour toutes et tous.

Et, conformément à notre souci d'alimenter la protection sociale et son financement (notamment notre système de retraite), la CGT a revendiqué que l'intéressement soit soumis aux mêmes cotisations sociales que le salaire.



A l'issue de cette négociation, la CGT constate qu'il y a quelques avancées :

- Un salaire de référence « plancher » à 1,5 PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) pour le calcul de l'intéressement. Ainsi, pour tous les salariés touchant moins de 1,5 PMSS (soit 5499€ brut au 1^{er} juillet 2023) le calcul de la partie de l'intéressement liée au salaire se fera sur une base de 1,5 PMSS. Pour information, le salaire mensuel de référence pour ce calcul est toujours plafonné à 3 PMSS (10998€ brut).
- Un plafond « Participation + Intéressement » légèrement augmenté (8% en 2023 et 9% pour 2024 et 2025 conditionnés à l'atteinte d'objectifs EBIT au-delà de 12%).
- La répartition des sommes versées individuellement tend vers un peu plus d'équité pour toutes et tous. Précédemment, 50% de l'intéressement d'un·e salarié·e était fonction de son salaire et 50% en fonction de son temps de présence dans l'entreprise. Avec ce nouvel accord, la répartition se fait à 40% fonction du salaire, et 60% fonction du temps de présence.

Le maintien, pour cet accord, de la mutualisation de l'intéressement sur toutes les sociétés du Groupe, vise à plus de solidarité entre les salarié·es du Groupe.

Par contre, l'indexation sur le salaire reste inégalitaire, inéquitable et injuste (surtout dans un contexte d'inflation économique qui pénalise déjà les plus bas salaires).



Enfin, la CGT Thales estime que notre Groupe, au vu de l'excellente santé financière et des très bonnes perspectives d'avenir, avait largement les moyens de faire mieux, de consacrer une part plus importante des résultats pour les salarié·es. Pourquoi toujours aussi peu pour les salarié·es, et de plus en plus chaque année pour les actionnaires ? Aujourd'hui Thales reverse plus de 50% de son résultat aux actionnaires.

Salarié.e.s versus Actionnaires